

DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE

MAIRIE DE SACHÉ

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15
En exercice 15
Présents 12
Votants 12

L'an deux mille neuf, et le dix-huit mai 2009 à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la commune de Saché, dûment convoqué, s'est
réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Olivier
BOUISSOU, Maire,
Date de convocation du Conseil municipal : le 11/05//2009,

Présents : M .Olivier BOUISSOU, Mme Nadine DESCHAMPS, M. Daniel MARTIN,
M. Stéphane AUGU, M. Laurent BOSSÉ, Mme Cécile EVANO., Mme Danièle
ROUSSEAU, M. David ARCHAMBAULT, M. Philippe VERNIER, M. Georges
COLLIN, Mme Dominique DUTERDE, M. Théodore HUPKA.

Absent excusé Mme Isabelle JAVAUX, , M. Jean-Daniel BENALET et Mme
Michelle BENALET.

Absent :

A été élu secrétaire : M. Laurent BOSSÉ.

ABONNEMENT INTERNET + TELEPHONIE DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que
l'abonnement actuel à Internet et le système téléphonique de la mairie ne
donnent pas entière satisfaction. Pour remédier à cette situation, il propose
selon la solution préconisé par « Orange » :

Abonnement : Optimale pro Illimité + 1 heure avec livebox Pro pour 70 €
H.T.

Remplacement du téléphone actuel par un dect duo à 45.90 € H.T., avec une
remise commerciale sur le Philips Duo CO250 de 12,06 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir la
proposition faite par le Maire, et lui donne pouvoir de signer les conventions
et commandes correspondantes avec ORANGE.

SUBVENTION- Activités musicales

Sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil
Municipal vote à l'unanimité une subvention annuelle de 10 € à chaque
enfant de Saché pratiquant une activité musicale, et dit que cette aide sera
versée à la famille.

ACQUISITION D'UN MATERIEL DE SONORISATION

Sur proposition de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil
Municipal décide de faire l'acquisition d'un matériel de sonorisation auprès
de C.SEB. ELEC dont le devis s'élève à 3 086.68 € T.T.C.

Le Conseil Municipal dit que ce matériel sera mis en place dans la salle des
fêtes et sera proposé à la location, en même temps que la salle, au tarif de 50

€, moyennant un chèque caution de 1 000 €. Il charge M. le Maire d'établir une convention de location pour ce matériel et de l'assurer.

ACQUISITIONS DE MATERIELS D'EQUIPEMENTS

Sur proposition de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de faire l'acquisition du matériel d'équipements destinés aux espaces publics et à la voirie :

- 5 bancs,
- 5 corbeilles demies rondes avec ses supports et les arceaux de renfort,
- 1 barrière de sécurité,
- 9 bacs à fleurs de 100 cm x 50x50,
- 1 miroir d'agglomération,

Et de passer commande à la société ADEQUAT dont le devis s'élève à 4 569.53 € T.T.C.

DEROGATION POUR UNE INSCRIPTION SCOLAIRE

Après avoir rappelé la délibération du 30 mars 2009 sur les affaires scolaires, et rapporté son entretien avec l'Inspecteur d'Académie et les familles concernées, M. le Maire propose l'inscription de l'enfant né le 1^{er}/01/2007 à la rentrée 2009/2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette dérogation et charge M. le Maire d'inscrire cet enfant pour la prochaine rentrée et de transmettre cette décision à la directrice de l'école.

REALISATION D'UN MINI-STADE – DEMANDE D'UNE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION

Sur proposition de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal sollicite une aide financière de la Région Centre pour la création d'un mini-stade avec la possibilité de préfinancer cette opération dont le plan de financement se décompose ainsi :

Dépenses : 57 237,21 € T.T.C.

Recettes :

- Département : 19 143,00 € (40% du montant H.T.)
- Région : 19 143,00 € (40% du montant H.T.)
- Commune : 18 951,21 € par autofinancement sur le budget 09)

DEVELOPPEMENT NUMERIQUE A L'ECOLE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération du 20 avril dernier, il a été décidé de faire acte de candidature au plan de développement numérique de l'école.

Monsieur le Maire précise que suite à cette décision de principe, et en accord avec l'équipe enseignante, il a été décidé de retenir la proposition faite par MICROVIDEO, en configuration 3 « Ecole numérique Toshiba » pour un montant total de dépense de matériel de 12 892.43 € T.T.C. ou 11 475.18 € H.T. auquel il faut rajouter 500 € H.T. pour un serveur de sécurisation et 1 000 € H.T. de ressources numériques pédagogiques, soit une dépense totale de 12 975.18 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- maintient son acte de candidature,

- charge M. le Maire de faire parvenir ce dossier au Ministère de l'Education Nationale tel qu'il a été présenté afin que ce projet soit retenu,
 - sollicite les aides financières de l'Etat, 80% du montant H.T de la dépense plafonnée à 9 000 € H.T.augmentée de 1 000 € pour l'acquisition de ressources pédagogiques,
- donne pouvoir à M. le Maire de signer la convention avec l'Inspection Académique, si la demande est retenue.

CHOIX DU FEU D'ARTIFICE

Sur proposition de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient l'offre faite par PYRO-FETES d'un montant de 2 000 € T.T.C.

Le Conseil Municipal précise que ce feu d'artifice, contrairement à ce qui avait été envisagé, sera tiré au plan d'eau de Maurux le 14 juillet 2009, avec au préalable une retraite aux flambeaux et si possible la participation des pompiers de Thilouze.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Olivier BOUISSOU